



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00760

Numéro SIREN : 830 135 166

Nom ou dénomination : A.E.S.D.D.

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2017 sous le numéro de dépôt 3774

A.E.S.D.D.

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros

Siège social : rue Robert Schumann 63500 ISSOIRE

RCS CLERMONT FERRAND

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur André MERCIER

Né le 16 mai 1972 à THIERS (63),

De nationalité française,

Demeurant 13 rue des Floralys à CURNON d'AUVERGNE (63800),

- Madame Hélène ROBIN

Née le 7 avril 1979 à JUVISY SUR ORGE (91),

De nationalité française,

Demeurant Lieudit Sansas à CHALUS (63340),

- Madame Virginie STELANDRE

Née DECORTE le 11 août 1976 à CROIX (59),

De nationalité française,

Demeurant 40 rue de l'Oradou à CLERMONT-FERRAND (63000),

Seuls associés de la société par Actions Simplifiée A.E.S.D.D.,

Après avoir exposé ce qui suit :

La Société A.E.S.D.D. envisage d'émettre des obligations, dont certaines seront convertibles en actions, sans avoir encore établi deux bilans régulièrement approuvés par les associés.

En conséquence, un Commissaire aux comptes, choisi parmi les Commissaires inscrits sur la liste prévue à l'article L822-1 du Code de Commerce doit être désigné à l'unanimité des associés ou, à défaut, par décision de justice, afin vérifier l'actif et le passif de la société A.E.S.D.D. dans les conditions prévues aux articles L 225-8 et L 225-10 du Code de commerce.

En effet, l'émission d'obligations par une société par actions n'ayant pas établi deux bilans régulièrement approuvés par les actionnaires doit être précédée d'une vérification de l'actif et du passif.

Ceci exposé, les associés désignent, à l'unanimité, le Cabinet ANNE BONNICHON ET ASSOCIES sis 9 avenue Léonard de Vinci, La Pardieu à CLERMONT-FERRAND (63000) en qualité de commissaire chargé de :

- de vérifier l'actif et le passif de la société A.E.S.D.D. dans les conditions prévues à l'article L228-39 du Code de commerce.
- d'établir un rapport qui sera soumis à l'assemblée générale qui autorisera l'émission d'obligations.

Fait à ISSOIRE

Le 3/06/17

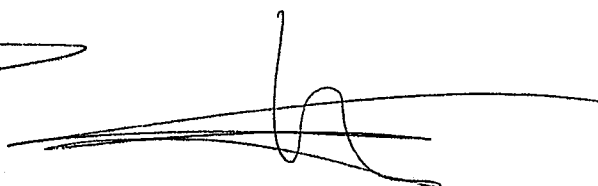
André MERCIER

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of connected strokes.

Virginie STELANDRE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold 'V' followed by several horizontal and curved strokes.

Hélène ROBIN

A handwritten signature in black ink, starting with a vertical line and a loop, followed by several horizontal strokes.



Exco

DÉPOT N°A3774...DU 22 JUIN 2017

SAS AESDD

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €

Siège social : Rue Robert Schumann

63500 ISSOIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**SUR LA VERIFICATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF
DE LA SOCIETE AESDD**

**DANS LE CADRE DE L'EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN
ACTIONS**

(Article L228-39 du Code de Commerce)

Cabinet Anne BONNICHON & Ass.

CLERMONT-FERRAND
avenue Léonard de Vinci – La Pardieu
63057 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 50
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64
E-mail : excoclermont@exco.fr

VICHY
L'Atrium - 37 avenue de Gramont
03200 Vichy
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 53
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64
e-mail : cab.ab@exco.fr

MONTLUÇON
9 rue de la Lombardie – CS 51221
03104 Montluçon cedex
Tél. : +33 (0)4 70 28 44 28
Fax : +33 (0)4 70 28 11 89
e-mail : cabinet-salvan@exco.fr

A. au capital de 201 500 euros – SIREN 382 218 196 RCS CUSSET – APE 6920Z – www.exco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Auvergne – Membre de la Compagnie Régionale de Riom



SAS AESDD
Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €
Siège social : Rue Robert Schumann
63500 ISSOIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA VERIFICATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF
DE LA SOCIETE AESDD

**DANS LE CADRE DE L'EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN
ACTIONS**

(Article L228-39 du Code de Commerce)

Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2017

Aux actionnaires,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 228-39 du code de commerce qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 9 juin 2017, nous avons établi le présent rapport sur la vérification d'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état joint au présent rapport.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions qui vous est proposée.

La société AESDD a été immatriculée le 12 juin 2017 et n'a pas approuvé de comptes.

Il est envisagé l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions de 200 000 € sur 8 ans à un taux de 9%.

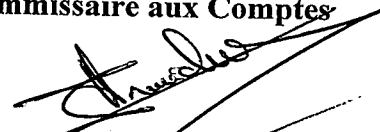
L'état de l'actif et du passif de la société au 13 juin 2017 a été établi par le Président. Il nous appartient sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur la conformité de cet actif et de ce passif aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français et font l'objet d'une information appropriée compte tenu du contexte dans lequel l'émission d'obligations est proposée à l'assemblée. Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité, au regard des règles de comptabilisation et d'évaluation des principes comptables français, de l'état de l'actif et du passif de la société.

Vichy, le 13 juin 2017

Cabinet Anne BONNICHON & Associés
Commissaire aux Comptes


Anne BONNICHON
Associée Mandataire



ETAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF au 13 juin 2017

ACTIF		PASSIF	
Poste	Montant	Poste	Montant
Banque	40 000 €	Capital	40 000 €

Le Président
Fait à Issoire le 13 juin 2017

Michel LACROIX
Ancien Bâtonnier
Spécialiste en droit des sociétés
DESS droit des affaires – DJCE

Christine LAURENT
DESS droit des affaires – DJCE

Benoît RAYNAUD
Maître de conférences
à l'Université d'Auvergne
Docteur en droit
ESC Clermont – DESCF

Cécile LEROUX
DESS droit des affaires – DJCE

Ludovic PETITRENAUD
DESS droit des affaires et fiscalité

Avocats associés

Sabine DESSIMOND
Master 2 droit des affaires et fiscalité
GEFIRE

Avocat

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Monsieur le Greffier
Registre du Commerce et des Sociétés
40 rue de l'Ange
63000 CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand,
Le 21 juin 2017

LP/LS
SAS AESDD
RCS 830 135 166

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dossier cité en référence, et conformément à l'article R 225-9 du Code de Commerce, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour dépôt :

- un exemplaire du rapport du Commissaire du Commissaire aux apports, dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles en actions,
- copie de la décision unanime des associés en date du 9 juin 2017, nommant le Cabinet ANNE BONNICHON ET ASSOCIES, commissaire aux apports,
- un chèque HSBC n° 0301585 à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce pour un montant de 15,79 €.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Ludovic PETITRENAUD

